




Lésions au niveau des mamelles

Espace/taille de la portée



Qu'indiquent des lésions au niveau des mamelles?

- Les porcelets tètent leur mère dans un ordre défini.
- Le manque d'espace et des portées trop grandes dans lesquelles un trop grand nombre de porcelets tètent en même temps empêchent l'établissement de l'ordre de tétée.
- Les lésions des mamelles sont causées suite à des collisions entre porcelets en compétition pour l'accès aux mamelles 

Exigences légales


L'annexe de la directive **98/58/CE** déclare : « Les méthodes d'élevage naturelles ou artificielles qui causent ou sont susceptibles de causer des souffrances ou des dommages aux animaux concernés ne doivent pas être pratiquées. Cette disposition n'empêche pas le recours à certaines méthodes susceptibles de causer des souffrances ou des blessures minimales ou momentanées, ou de nécessiter une intervention non susceptible de causer un dommage durable, lorsque ces méthodes sont autorisées par les dispositions nationales. » {point 20}

« Aucun animal ne doit être gardé dans un élevage si l'on ne peut raisonnablement escompter, sur la base de son génotype ou de son phénotype, qu'il puisse y être gardé sans effets néfastes sur sa santé ou son bien-être. » {Annexe, point 21}

La directive du Conseil **2008/120/CE** déclare :

« Un espace libre doit être aménagé derrière la truie ou la cochette pour permettre une mise bas naturelle ou assistée. » {Annexe I, Chapitre II, point B4}

« Lorsqu'une loge de mise bas est utilisée, les porcelets doivent pouvoir disposer d'un espace suffisant pour pouvoir être allaités sans difficulté. » {Annexe I, Chapitre II, point C2}

« Aucun porcelet ne doit être séparé de sa mère avant d'avoir atteint l'âge de 28 jours, sauf si le non-sevrage est préjudiciable au bien-être ou à la santé de la truie ou du porcelet. Cependant, les porcelets peuvent être sevrés jusqu'à sept jours plus tôt, s'ils sont déplacés dans des locaux spécialisés qui seront vidés, nettoyés et désinfectés complètement avant l'introduction d'un nouveau groupe, et qui seront séparés des locaux où les truies sont hébergées, afin de réduire autant que possible les risques de transmission de maladies aux porcelets. » {Annexe I, Chapitre II, point C3} 

Remarque : Les exigences listées ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application.

Méthode d'inspection (recommandée)

- Lors de ses inspections quotidiennes, l'éleveur/se examine si les truies présentent des lésions au niveau des mamelles.
- L'inspecteur/rice vérifie les registres vétérinaires et la présence de lésions au niveau des mamelles sur les truies.
- L'inspecteur/rice communique les résultats à l'éleveur/euse et en cas d'incohérence entre les exigences légales et la situation en élevage, des mesures correctives doivent être prises.

Espace pour allaiter

Un accès insuffisant à la mamelle peut être évalué en mesurant l'espace disponible pour téter, c'est-à-dire la distance entre le mur et le tuyau intérieur de la case, à l'avant et à l'arrière de la case. La distance doit au moins être égale à la taille, en longueur, d'un porcelet de 4 semaines.

Choisissez l'un des flancs d'une truie. Score de lésions au niveau des mamelles de l'élevage = pourcentage des truies ayant obtenu les lésions des mamelles.

Pas ou peu risque d'atteinte au bien-être:

- Quatre lésions récentes, ou qui cicatrisent (croûtes), maximum sur les mamelles,
- les trayons sont intacts ou ont complètement guéri.



Haute risque atteinte au bien-être:

- Au moins cinq lésions récentes ou qui cicatrisent (croûtes) de toute taille sur les mamelles, ou
- Au moins une mamelle blessée ou arrachée.



Méthode d'évaluation source: KTBL Leitfaden



EU Reference Centre for Animal Welfare Pigs

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu